



Amiens, le 29 mai 2018

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires
Commune de CURCHY



Par arrêté préfectoral du 18 mai 2018, les électrices et électeurs de la commune de Curchy sont convoqués le 24 juin 2018 (et le dimanche 1^{er} juillet en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de deux conseillers municipaux, suite au décès du maire et d'un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Péronne, 25 Avenue Charles Boulanger, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 4 juin 2018 au mercredi 6 juin 2018, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, le jeudi 7 juin 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures .

Pour le 2^{ème} tour :

- le lundi 25 juin 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 et le mardi 26 juin 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.